



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conforme au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
Annexe II

Version : 1

Date de révision : 28 Août 2018

SECTION 1

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE (OU DE LA PREPARATION) ET DE LA SOCIÉTÉ
OU ENTREPRISE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHÉ

Identification de la substance ou de la préparation : Encre GRAPH'IT colorée à base d'alcool

Nom et/ou code du (des) produit(s) :

Référence(s)	Désignation(s) commerciale(s)
GE00000	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 0000 - Blender
GE01170	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 1170 - Sun (Y)
GE01250	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 1250 - Honey
GE02150	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 2150 - Mango
GE02170	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 2170 - Paprika
GE03180	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 3180 - Cacao
GE03190	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 3190 - Wengé
GE04115	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 4115 - Cotton
GE04145	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 4145 - Organza
GE04150	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 4150 - Nude
GE04155	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 4155 - Skin
GE04170	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 4170 - Light Caramel
GE05125	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 5125 - Azalea
GE05160	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 5160 - Magenta (M)
GE05220	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 5220 - Tomato
GE05245	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 5245 - Ruby
GE06140	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 6140 - Lavender
GE06170	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 6170 - Bougainvillea
GE07125	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 7125 - Sky
GE07150	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 7150 - Cyan
GE07175	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 7175 - Cobalt
GE07220	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 7220 - Fresh mint
GE07260	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 7260 - Indian Ocean
GE08150	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 8150 - Chlorophyll
GE08250	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 8250 - Anise
GE09503	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9503 - Neutral Grey 3
GE09507	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9507 - Neutral Grey 7
GE09505	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9505 - Neutral Grey 5
GE09508	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9508 - Neutral Grey 8
GE09509	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9509 - Neutral Grey 9
GE09500	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9500 - Neutral Grey 0

1088, rue Marcel Paul - 94508 CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX - Tél. 01 45 16 78 18 - Fax : 01 41 77 19 10

• e-mail : informations@oz-international.fr • Internet : www.oz-international.com •

SA au capital de 585 000 € - N° SIRET 352 558 092 000 57 - APE 4649Z - N° TVA FR 62 352 558 092

Référence(s)	Désignation(s) commerciale(s)
GE09501	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9501 - Neutral Grey 1
GE09502	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9502 - Neutral Grey 2
GE09504	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9504 - Neutral Grey 4
GE09506	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9506 - Neutral Grey 6
GE09909	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 9909 - Black (K)
GE00400	Ink by Graph'it - Set de 4 flacons recharge 25 ml - primary colours
GE00401	Ink by Graph'it - Set de 4 flacons recharge 25 ml - vivid colours
GE00402	Ink by Graph'it - Set de 4 flacons recharge 25 ml - essential colours
GE00403	Ink by Graph'it - Set de 4 flacons recharge 25 ml - shades of grey
GE00404	Ink by Graph'it - Set de 4 flacons recharge 25 ml - skin colours
GE07190	Ink by Graph'it - recharge 25 ml 7190 - Submarine

Utilisation de la substance ou de la préparation : Encre pour le graphisme, le dessin, l'écriture.

Identification de la société :

OZ INTERNATIONAL
1088 Rue Marcel Paul
ZA des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tel: 01 45 16 78 18
j.rozenberg@oz-international.com

N° d'appel d'urgence : INRS: 01 45 42 59 59

SECTION 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Classe de danger physique : Liquide inflammable (**Catégorie 2**).

Classe de danger pour la santé :

- Sensibilisation cutanée (**Catégorie 1**).

Eléments d'étiquetage :

- Pictogramme SGH:



- Mention d'avertissement :

DANGER

- Mention(s) de danger :

- H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations supplémentaires de l'étiquette :

Contient / Contains Rosin, CAS N°8050-09-7

SECTION 3

COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance	N°CAS	Concentration	Classification des substances conformément au règlement CE N°1272/2008
Ethyl Alcohol	64-17-5	58 – 70 %	Liquide inflammable, Catégorie 2 • H225 - Liquide et vapeurs très Inflammables
Glycol Ether	107-98-2	20 %	Liquide inflammable, Catégorie 3 • H226 - Liquide et vapeurs inflammables Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3 • H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
Alcohol – Soluble Resin	8050-09-7	10 %	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 • H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Pigment Noir	61901-87-9	0 - 11,06%	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 • H317 – Peut provoquer une allergie cutanée. Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 • H334 – Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Pigment Jaune brillant	6358-36-7	0-3%	Irritation oculaire / cutanée, Catégorie 1 • H318 – Provoque des lésions oculaires graves. Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 • H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Généralité : Une assistance médicale est nécessaire. Montrer la fiche de données de sécurité au médecin.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un ophtalmologue en cas d'inconfort.

Contact avec la peau : Rincer abondamment la peau avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste en cas d'irritation.

Ingestion : Ne pas induire de vomissement. Ne jamais rien donner à la bouche d'une personne inconsciente. Appeler un médecin ou un centre anti poison immédiatement.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté respiratoire, donner de l'oxygène. Ne pas réaliser de bouche à bouche sur une personne ayant inhalé ou ingéré le produit. En cas d'absence de respiration, apporter une aide respiratoire artificiel et consulter un médecin immédiatement.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires :
Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, dioxyde de carbone ou mousse résistant à l'alcool.

Moyen d'extinction inappropriée : N'utilisez pas un jet d'eau solide, car il pourrait répandre ou propager le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance ou du mélange :

- Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à la source d'inflammation.
- Le liquide et la vapeur sont inflammables.
- Les récipients peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Conseils pour les pompiers

- Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome approuvé par MSHA / NIOSH ou équivalent.
 - Porter un équipement de protection complet.
 - Combattre le feu à une distance de sécurité, avec une couverture adéquate.
 - Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'eau souterraine.
-

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- Éviter de respirer les vapeurs
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

- Absorber le produit déversé dans du sable sec ou un absorbant inerte.
- Le matériel recueilli doit être éliminé rapidement, conformément aux lois et aux réglementations appropriées. Retirez toutes les sources d'inflammation.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- La manipulation doit être effectuée dans un endroit bien ventilé.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Évitez l'inhalation de vapeurs.

Précautions à prendre pour prévenir les risques d'incendies

- Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation du produit

Précautions à prendre pour prévenir la production d'aérosols et de poussières : Non applicable.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

- Se laver les mains et le visage après l'utilisation du produit.
- Ne pas boire ou manger lors de l'utilisation du produit

Conditions de stockage sécurisé y compris d'éventuelles incompatibilités :

- Gardez les contenants hermétiquement fermés.
- Garder les contenants dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes.
- Entreposer à l'écart des matières incompatibles et des contenants alimentaires
- Stocker conformément à la réglementation locale.

SECTION 8

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle :

- Limites d'exposition professionnelle : Non applicable
- Valeurs des indicateurs biologiques : Aucune limite d'exposition biologique notée pour ces ingrédients
- DNEL (Derived No Effect Level) : Non applicable

Contrôles d'ingénierie : Non applicable

Mesures de protection individuelle

- Protection des yeux / du visage: Non requis dans des conditions normales d'utilisation
- Protection de la peau:
 - Protection des mains : Non requis dans des conditions normales d'utilisation
 - Autre : Non requis dans des conditions normales d'utilisation
- Protection respiratoire : Non requis dans des conditions normales d'utilisation
- Conditions générales d'hygiène : Toujours appliquer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver les mains après avoir manipulé le matériel et avant de manger, de boire et / ou de fumer. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION 9

PROPRIÉTÉ PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

- État physique: Liquide
- Couleur: plusieurs (comme dans le catalogue).
- Odeur: légère odeur d'alcool.
- Seuil d'odeur : non disponible

Caractéristiques chimiques :

- pH : non disponible
- Solubilité(s): soluble dans l'eau
- Point de fusion: -117°C (Ethyl Alcohol)
- Point d'ébullition: 79°C (Ethyl Alcohol)
- Point éclair : < 23°C
- Limites supérieur / inférieur d'explosivité (% v/v) :
 - Limite inférieur : 19 (Ethyl Alcohol)
 - Limite supérieur : 3.3 (Ethyl Alcohol)
- Pression de vapeur (kPa) : 5,8 (Ethyl Alcohol)
- Densité de vapeur (Air = 1) : 1,6 (Ethyl Alcohol)
- Densité relative (eau = 1) : 0,79 (Ethyl Alcohol)
- N-octanol / eau coefficient de partage : -0,32 (Ethyl Alcohol)
- Auto-inflammabilité : 363°C (Ethyl Alcohol)
- Température de décomposition : > 100°C
- Propriétés explosives : non explosif
- Propriétés oxydantes : non oxydant

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique: stable dans des conditions normales de stockage et de manutention.

Réactivité: Le contact avec des substances incompatibles peut entraîner une décomposition ou d'autres réactions chimiques.

Conditions à éviter: Chaleur, flamme et étincelle.

Matières incompatibles: Oxydants, métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, etc.

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone etc.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Substance	LD ₅₀ (oral)	LD ₅₀ (dermal)	LC ₅₀ (inhalation, 4h)
Alcohol soluble resin 8050-09-7	> 2000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)	Aucune information disponible
Glycol Ether 107-98-2	>11700 mg/kg (souris)	13000 mg/kg (lapin)	Aucune information disponible
Ethyl Alcohol 64-17-5	7060 mg/kg (rat)	Aucune information disponible	39 mg/L (souris)

Cancérogénicité :

Substance	N° CAS	IARC	NTP
Alcohol soluble resin	8050-09-7	Non listé	Non listé
Glycol Ether	107-98-2	Non listé	Non listé
Ethyl Alcohol	64-17-5	Cat. 1	Non listé
Pigment Jaune	6358-36-7	Non listé	Non listé
Pigment Noir	61901-87-9	Non listé	Non listé

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classifié.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Non classifié.

Sensibilisation cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée (catégorie 1)

Sensibilisation respiratoire : Non classifié.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Non classifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

SECTION 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :

Substance	N° CAS	Poissons	Crustacés	Algues
Ethyl Alcohol	64-17-5	Aucune information disponible	Aucune information disponible	ErC ₅₀ : 9950 mg/L (72h)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique :

Substance	N° CAS	Poissons	Crustacés	Algues
Ethyl Alcohol	64-17-5	E _{CX} : 11000 mg/L	Aucune information disponible	Aucune information disponible

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale / internationale en vigueur.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquetage :



	IMDG-CODE (Transport maritime international)	ICAO/IATA-DG (Transport aérien international)			ADR (Transport routier international)
Numéro ONU	UN1210	UN1210			UN1210
Nom d'expédition de l'ONU	Printing Ink, flammable	Printing Ink, flammable			Printing Ink, flammable
Classe de danger pour le transport	3	3			3
Classe(s) subsidiaire(s)	Aucune	Aucune			Aucune
Groupe d'emballage	II	II			II
Instructions d'emballage / Quantités limites	5L	Y341	353	364	
		1L	5L	60L	
Special provisions	163	A3, A72, A192			
Quantités exceptées	E2				E2
Polluant marin	Non				
Em\$	F-E, S-D				

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlement Européen REACH N°.1907/2006
Règlement Européen CLP N°1272/2008

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité repose sur l'état actuel de nos connaissances et remplace toutes les versions précédentes. Les principales sources d'information utilisées dans la compilation de la fiche de données de sécurité pour le produit sont :

- Fiches de données de sécurité de nos fournisseurs
- Directives de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sur l'élaboration des fiches de données de sécurité, dates de la version 2.1 février 2014.

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.